

– ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI CADRE EN RHÔNE-ALPES –

ZOOM SUR LES ZONES D'EMPLOI

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2015-13

JANVIER 2015

- Cartographie de l'emploi régional.
- Concentration des cadres du secteur privé.
- Spécificités sectorielles de la région.
- Perspectives à l'aune de la réforme territoriale.

Dossiers attractivité régionale de l'Apec

L'emploi cadre en Rhône-Alpes apparaît fortement polarisé sur 2 des 24 zones d'emploi qui la composent : Lyon et Grenoble. À elles deux, ces zones d'emploi regroupent en effet 6 cadres rhônalpins sur 10. Lyon occupe le 2^e rang des 304 zones d'emploi de France métropolitaine pour le nombre de cadres, Grenoble le 9^e. De surcroît, les spécificités sectorielles de ces territoires renforcent leur attractivité : chimie, santé ou informatique à Lyon, R&D ou électronique à Grenoble.

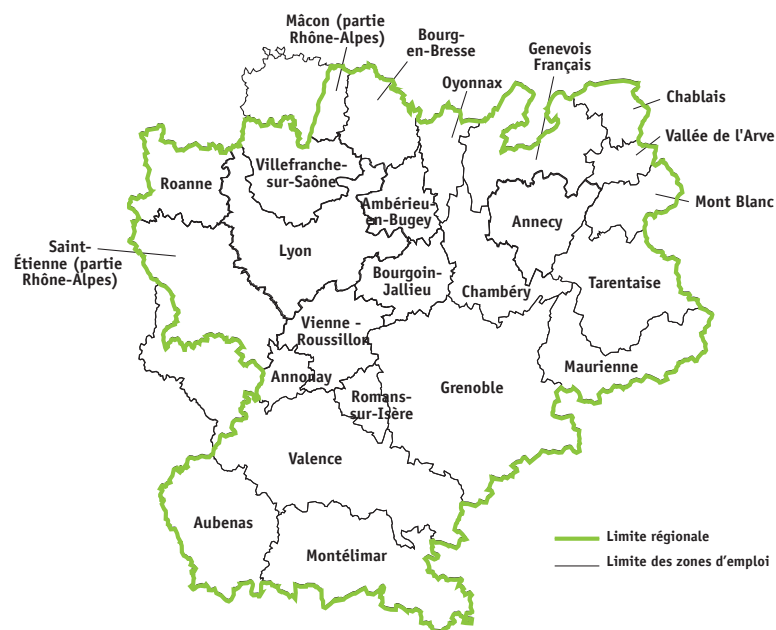
La réforme territoriale, impliquant le rapprochement de l'Auvergne et de Rhône-Alpes, ne devrait pas avoir d'impact sur le positionnement de la région. Elle continuerait d'être classée au 2^e rang des territoires métropolitains pour le nombre d'habitants, de salariés et de cadres du privé. La future région Auvergne/Rhône-Alpes rassemblera 12 % des cadres du privé de France métropolitaine.



— CARTOGRAPHIE DE L'EMPLOI RÉGIONAL —

— Carte 1 —

Carte des zones d'emploi de la région Rhône-Alpes



— DÉFINITION DES ZONES D'EMPLOI —

La région Rhône-Alpes comporte 24 zones d'emploi, dont deux transrégionales : Saint-Étienne s'étend sur l'Auvergne, Mâcon se situe à cheval avec la Bourgogne. Les zones d'emploi sont définies par l'Insee comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ». Fondées sur le critère des déplacements des actifs en emploi entre leur commune de domicile et leur commune de travail, elles sont définies de façon à ce que parmi les actifs résidant dans la zone d'emploi, le plus grand nombre d'entre eux travaillent également dans la zone. Chaque zone d'emploi est ainsi constituée d'un ensemble de communes entières et contiguës aboutissant à un bassin d'emploi où la plupart des actifs résident et travaillent¹. La France compte 322 zones d'emploi, dont 304 en métropole.

— DE FORTES DIFFÉRENCES SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE —

La zone d'emploi de Lyon est de loin la plus peuplée de la région. Elle compte 1,7 million d'habitants, soit 28 % de la population régionale. Elle devance nettement celle de Grenoble (801 000 habitants, 13 % de la population régionale) et plus encore celles de Saint-Étienne (539 000 habitants dans sa seule partie rhônalpine, 9 %), Genevois Français (379 000) et Valence (341 000). Les zones d'emploi de Mâcon (partie rhônalpine), d'Annonay, de Maurienne et de la Vallée de l'Arve sont, quant à elles, les moins peuplées de la région (entre 40 000 et 60 000 habitants).

À l'exception d'Oyonnax, Mont Blanc et Maurienne, toutes les zones d'emploi rhônalpines ont connu une

progression démographique entre 2006 et 2011. La croissance a été particulièrement marquée dans 5 zones d'emploi. Genevois Français, Chablais, Bourgoin-Jallieu, Villefranche-sur-Saône et Mâcon (dans sa partie rhônalpine) ont ainsi gagné entre 7 % et 12 % d'habitants en 5 ans. Lyon et Grenoble, les deux plus importantes zones d'emploi de la région, ont de leur côté vu leur population augmenter respectivement de 4 % et 3 % sur la même période.

En Rhône-Alpes, 22 % des habitants ont plus de 60 ans, contre 23 % à l'échelle nationale. Ce taux est largement dépassé dans plusieurs zones d'emploi, notamment à Aubenas (33 %), Roanne (29 %) et Annonay (27 %). Par ailleurs, 38 % des habitants de la région ont moins de 30 ans, contre 37 % pour toute la France. Sur ce plan, Lyon (41 %), Bourgoin-Jallieu (40 %), Grenoble et Genevois Français (39 %) dépassent la moyenne régionale.

¹ http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm

LA ZONE D'EMPLOI DE LYON CONCENTRE 35 % DES SALARIÉS DU PRIVÉ

Au 2^e trimestre 2014, on comptait dans la région Rhône-Alpes près d'1,9 million de salariés dans le secteur privé (source Acooss). La zone d'emploi de Lyon mobilise à elle seule plus d'un tiers des emplois salariés (656 000 salariés, 35 %), tandis que celle de Grenoble en concentre 13 % (236 000). La zone d'emploi de Saint-Étienne, dans sa partie rhônalpine, est la troisième plus importante de la région avec 146 000 emplois salariés. Elle devance celles de Valence (95 000) et d'Annecy (88 000). Les zones d'emploi de Mâcon (dans sa partie rhônalpine), de Maurienne et d'Annonay sont celles qui comptent le moins d'emplois salariés dans la région (moins de 13 000).

TROIS ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS SUR DIX À LYON

En Rhône-Alpes, on dénombre 169 500 établissements employeurs², dont 29 % dans la zone d'emploi de Lyon et 12 % dans celle de Grenoble. 82 % des établissements de la région comptent moins de 10 salariés, contre 83 % en France métropolitaine. Toutefois, ce taux est dépassé dans plusieurs zones d'emploi, en particulier à Aubenas où il s'élève à 88 %. Les 738 établissements de plus de 200 salariés (hors administration) recensés en Rhône-Alpes se répartissent inégalement sur le territoire. La zone d'emploi de Lyon en concentre 43 %, devant largement celles de Grenoble (14 %) et de Saint-Étienne (7 % sur sa partie rhônalpine). Par ailleurs, plusieurs zones d'emploi ne comptent pratiquement aucun grand établissement : Oyonnax, Aubenas, Maurienne, Mâcon (dans sa partie rhônalpine) et Mont Blanc.

EN 5 ANS, LE NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS A PROGRESSÉ EN RHÔNE-ALPES

Entre le 2^e trimestre 2009 et le 2^e trimestre 2014, l'emploi salarié a progressé plus fortement en région

Rhône-Alpes (+2,5 %) qu'à l'échelle nationale (+0,5 %). Six zones d'emploi ont enregistré une hausse de l'emploi salarié très significative (au moins 5 %) : Montélimar, Romans-sur-Isère, Chablais, Bourgoin-Jallieu, Ambérieu-en-Bugey et Genevois Français. Pour cette dernière, le volume d'emplois créés (4 500) est à rattacher en partie aux besoins d'activités et de services générés par l'importante croissance démographique de la zone (la plus dynamique de Rhône-Alpes sur ce plan). Parmi les autres grandes zones d'emploi de la région, Lyon et Annecy ont également vu leur nombre d'emplois salariés augmenter nettement en 5 ans (respectivement +4,4 % et +3,9 %). À l'inverse, plusieurs zones d'emploi de la région ont enregistré des destructions d'emploi entre 2009 et 2014. Celles-ci ont été particulièrement marquées sur la zone d'emploi de Maurienne (5,5 % d'emplois en moins), et dans les parties rhônalpines de Mâcon et Saint-Étienne (avec des pertes respectives de 3,8 % et de 2,2 %). Plusieurs secteurs d'activités ont enregistré un fort déclin dans la région, comme la métallurgie, le secteur des textiles ou celui des biens d'équipements, ce qui explique en partie ces fortes baisses. Au 2^e trimestre 2014, le taux de chômage dans la région atteignait 8,6 %, se situant en deçà des 9,7 % relevés à l'échelle métropolitaine. Ceci situe la région parmi les moins touchées de l'Hexagone par le chômage. Néanmoins, le taux de chômage diffère sensiblement d'un territoire à l'autre. La zone d'emploi d'Aubenas affiche le taux le plus élevé de la région (13,1 %) devant Montélimar (11,4 %). En revanche, c'est à Villefranche-sur-Saône, Annecy, Mont Blanc et Mâcon (dans sa partie rhônalpine) que ces taux sont les plus faibles (moins de 7 %).

—Tableau 1—
Indicateurs clefs pour les principales zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Nombre de salariés du secteur privé en 2014	Évolution du nombre de salariés entre 2009 et 2014	Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2014
Lyon	656 339	4,4 %	9,0 %
Grenoble	235 730	-0,3 %	7,9 %
Saint-Étienne partie Rhône-Alpes	145 800	-2,2 %	10,0 %
Valence	94 743	1,1 %	9,5 %
Annecy	87 859	3,9 %	6,5 %
Rhône-Alpes	1 862 354	2,5 %	8,6 %

Sources : Données Acooss au 2^e trimestre 2009 et au 2^e trimestre 2014 pour le nombre de salariés. Données Insee pour le taux de chômage.

2. L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Seuls les établissements employeurs sont ici considérés, c'est-à-dire les établissements comptant un salarié au moins. Les données sont par ailleurs comprises hors Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

–CONCENTRATION DE L'EMPLOI CADRE DU PRIVÉ–

3. Cette estimation a été réalisée à partir de la base du recensement 2011 (Insee). Les cadres en activité dans le secteur privé ont été repérés et répartis par zone d'emploi. Cette répartition a été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

4. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1416

312 500 CADRES DU PRIVÉ DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SUR LA ZONE D'EMPLOI DE LYON


Selon les estimations de l'Apec³, 136 700 emplois de cadres du privé sont recensés dans la zone d'emploi de Lyon (43,7 % des cadres régionaux). Au niveau national, Lyon figure au 2^e rang des 304 zones d'em-

ploi métropolitaines pour le nombre de cadres du privé, derrière Paris (746 500) et devant Saclay (103 800). La zone d'emploi de Grenoble, 2^e plus importante zone d'emploi de la région, regroupe de son côté 55 600 cadres du privé (17,8 % des cadres régionaux), ce qui la situe au 9^e rang national devant Strasbourg ou Rennes. Les zones de Lyon et Grenoble concentrent donc à elles deux plus de 6 cadres rhônalpins sur 10. Parmi les autres zones d'emploi de la région, seules quatre rassemblent plus de 10 000 cadres du privé : Saint-Étienne, Annecy, Valence et Chambéry (**tableau 2**).

–Tableau 2–

Estimation du volume des cadres du privé dans les zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Estimation Apec du volume de cadres du privé	Part de la zone d'emploi dans les cadres régionaux	Rang parmi les 304 zones d'emploi en France métropolitaine
Lyon	136 700	43,7 %	2
Grenoble	55 600	17,8 %	9
Saint-Étienne (partie Rhône-Alpes)	18 100	5,8 %	26*
Annecy	13 600	4,4 %	41
Valence	12 500	4,0 %	44
Chambéry	11 200	3,6 %	46
Genevois Français	8 700	2,8 %	57
Bourgoin-Jallieu	8 000	2,6 %	62
Villefranche-sur-Saône	7 100	2,3 %	73
Montélimar	5 900	1,9 %	82
Vienne - Roussillon	5 500	1,8 %	87
Bourg-en-Bresse	4 100	1,3 %	103
Roanne	3 300	1,1 %	120
Tarentaise	3 200	1,0 %	121
Ambérieu-en-Bugey	3 200	1,0 %	122
Vallée de l'Arve	2 700	< 1%	139
Oyonnax	2 400	< 1%	154
Chablais	2 400	< 1%	155
Romans-sur-Isère	2 100	< 1%	176
Mont Blanc	1 800	< 1%	190
Aubenas	1 500	< 1%	204
Annonay	1 200	< 1%	226
Maurienne	1 100	< 1%	234
Mâcon (partie Rhône-Alpes)	< 1 000	< 1%	100**

 (*) Le rang de Saint-Étienne intègre le territoire de la zone d'emploi situé en Auvergne : 19 500 cadres au total sur la zone.

(**) Celui de Mâcon intègre la partie de la zone d'emploi située en Bourgogne : 4 300 cadres au total sur la zone.

PLUS DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR PARMIS LES ACTIFS DANS LES ZONES D'EMPLOI DE LYON ET GRENOBLE

Les actifs travaillant en Rhône-Alpes sont globalement plus qualifiés qu'à l'échelle nationale : 38 % possèdent un diplôme du supérieur contre 36 % en moyenne en France. Cette proportion est plus importante dans les zones d'emploi de Lyon et de Grenoble (44 %). Riches d'établissements d'enseignement du supérieur, Lyon et Grenoble accueillent par ailleurs les plus forts volumes d'étudiants de la région (respectivement 142 000 et 55 000). Ceci représente au global 77 % des étudiants régionaux.

LYON ET GRENOBLE, ZONES D'EMPLOI ATTIRANT LE PLUS D'ACTIFS QUALIFIÉS

Grâce à ses activités à forte valeur ajoutée, Lyon est la zone d'emploi attirant, proportionnellement au nombre d'emplois, le plus d'actifs qualifiés. Elle devance de peu sur ce plan celle de Grenoble⁴. À l'inverse, les zones d'emploi d'Annonay, de Bourg-en-Bresse et de Roanne sont celles qui se montrent le moins attractives pour les actifs qualifiés.

–LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES DE LA RÉGION–

LES TROIS QUARTS DES SALARIÉS RHÔNALPINS TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

En Rhône-Alpes, 46 % des salariés travaillent dans le secteur tertiaire marchand (**tableau 3**), ce qui fait de ce domaine le premier secteur d'activité de la région (comme dans l'Hexagone), devant le tertiaire non-marchand (30 % des effectifs salariés régionaux). Toutefois, la prépondérance du secteur tertiaire marchand ne se vérifie pas dans toutes les zones d'emploi de la région. À Bourg-en-Bresse, Aubenas et Annonay, le tertiaire non-marchand prédomine. Quant aux zones d'emploi d'Oyonnax et de la Vallée de l'Arve, elles se distinguent par la place importante occupée par le secteur industriel, qui regroupe environ quatre salariés sur dix, soit plus du double de la moyenne régionale (17 %). Ambérieu-en-Bugey et Mâcon (dans sa partie régionale) se démarquent aussi en la matière, avec près de 30 % de salariés dédiés à cette activité. Le domaine de la construction, qui représente de son côté 6 % des effectifs régionaux, ne connaît pas d'importantes disparités par zone d'emploi, à l'exception de la partie rhônalpine de Mâcon, où il représente 15 % des salariés. Enfin, le secteur de l'agriculture concentre peu de salariés dans la région (1 %), une proportion qui est doublée dans les zones d'emploi de Montélimar et de Villefranche-sur-Saône.

DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES INFRARÉGIONALES MARQUÉES

Les deux tiers des emplois salariés régionaux se polarisent sur cinq zones d'emploi (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Valence et Annecy) avec des spécificités sectorielles plus ou moins prononcées (**tableau 4**). L'industrie pharmaceutique constitue la spécificité première (indice de spécificité⁷ de 2,2) de la zone d'emploi de Lyon où sont implantés des acteurs majeurs de ce secteur (*Sanofi Pasteur, Merck, BioMérieux...*). Les activités informatiques ressortent également comme une spécificité sectorielle de la zone d'emploi de Lyon. Les plus grandes entreprises de services du numérique (ESN) y disposent de représentations importantes : *Capgemini, Atos, CGI, Sopra Steria...* La chimie, l'industrie des transports et les industries culturelles apparaissent également comme des spécificités sectorielles du territoire lyonnais. De son côté, la zone d'emploi de Grenoble s'illustre dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (indice de 4,5). Implanté historiquement à Eybens, *Hewlett-Packard* compte parmi les grands acteurs dans ce domaine. En outre, la recherche-développement scientifique ressort comme une importante spécificité locale (indice de 3,9), ce qui tient à la présence de nombreux centres de R&D, publics (*CEA, Inria...*) comme privés (*Xerox, STMicroelectronics...*). Le territoire grenoblois constitue ainsi

5. Transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.

6. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

7. Ce niveau de spécificité est calculé en faisant le rapport de la part occupée par tel ou tel secteur d'activité dans une zone d'emploi donnée, par rapport à celle qu'il occupe au niveau régional. Seuls ont été pris en compte ici, les secteurs représentant 1 % au moins des effectifs propres à chaque zone d'emploi et un nombre significatif de salariés.

–Tableau 3–

Répartition des salariés de la région Rhône-Alpes par secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand ⁵	Tertiaire non-marchand ⁶
Région Rhône-Alpes	1 %	17 %	6 %	46 %	30 %
Valeurs les plus élevées par zone d'emploi	Montélimar, Villefranche-sur-Saône (2 %)	Vallée de l'Arve (42 %), Oyonnax (39 %)	Mâcon partie Rhône-Alpes (15 %)	Tarentaise (63 %), Mont Blanc (61 %)	Aubenas (41 %), Bourg-en-Bresse (40 %)
France métropolitaine	1 %	14 %	6 %	47 %	32 %
France hors Île-de-France	1 %	15 %	7 %	43 %	34 %

Source : Insee (Estel) 2011, traitements Apec.

l'un des hauts lieux de la recherche française, notamment pour les nanotechnologies, l'électronique, l'énergie et le biomédical.

Saint-Étienne, quant à elle, se démarque fortement dans la fabrication de textiles (indice de 6,9). Même si cette activité historique du territoire a traversé de nombreuses crises, elle compte encore des acteurs locaux dynamiques sur des marchés spécifiques. Par exemple, le groupe *Thuasne*, installé à Saint-Étienne depuis 1910, est devenu l'un des leaders européens du textile médical. La zone d'emploi se distingue également par les activités de sièges sociaux. Cette singularité est liée à l'implantation du groupe *Casino* qui y a localisé son siège mondial (environ 2 000 salariés).

Les autres zones d'emploi de la région, moins importantes, possèdent aussi des spécificités sectorielles fortes. Ambérieu-en-Bugey et Montélimar se démarquent ainsi dans la production d'électricité, ce qui s'explique par la présence de centrales nucléaires sur leur territoire. Bourg-en-Bresse et Annonay se distinguent dans le secteur de l'industrie automobile, ce qui tient à la présence d'acteurs majeurs comme *Renault Trucks* à Bourg-en-Bresse ou *Iveco Bus* à Annonay. Enfin, la plasturgie caractérise fortement la

zone d'emploi d'Oyonnax, surnommée la *Plastics Vallée*, où cette activité regroupe près d'un quart des salariés du territoire au sein de nombreuses entreprises réunies notamment au sein du pôle de compétitivité *Plastipolis*.

À l'échelle de la région, deux activités sont surreprésentées par rapport à la répartition nationale des salariés, à commencer par la fabrication d'équipements électriques. Celle-ci s'appuie surtout sur l'écosystème grenoblois où sont implantées des entreprises importantes du secteur telles que *Schneider Electric* ou *Legrand*.

La fabrication de machines et d'équipements constitue le deuxième domaine d'activité spécifique à la région. Il est plus particulièrement représenté dans la zone d'emploi d'Annecy (indice de 3,2). Ce dernier territoire bénéficie en particulier de la présence du groupe *NTN-SNR*, dédié à la conception de roulements électriques. D'autres établissements spécialisés dans la conception de machines et d'équipements maillent aussi le territoire régional comme *Parker Hannifin* (Genevois Français), *SKF Transrol* (Chambéry) ou *Caterpillar* (Grenoble).

– Tableau 4 –
Domaines de spécificités sectorielles dans les 5 zones d'emploi rhônalpines comptant le plus de salariés

Zone d'emploi		Principaux domaines de spécificité	Indice de spécificité	% des salariés de la zone travaillant dans ce domaine
Lyon	1	Industrie pharmaceutique	2,2	1,3 %
	2	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1,8	2,3 %
Grenoble	1	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4,5	4,0 %
	2	Recherche-développement scientifique	3,9	3,4 %
Saint-Étienne partie Rhône-Alpes	1	Fabrication de textiles	6,9	3,9 %
	2	Activités des sièges sociaux	5,6	6,2 %
Valence	1	Culture et production animale, chasse et services annexes	3,0	1,4 %
	2	Fabrication de textiles	2,1	1,2 %
Annecy	1	Fabrication de meubles	3,6	1,1 %
	2	Fabrication de machines et équipements	3,2	5,4 %
Région Rhône-Alpes	1	Fabrication d'équipements électriques	2,1	1,1 %
	2	Fabrication de machines et équipements	2,0	1,7 %

Source : Insee (Clap), Traitements Apec.

Seuls les secteurs comptant un volume significatif de salariés (généralement au moins 1 000 salariés et/ou au moins 1 % des effectifs salariés de la zone ou de la région) sont ici considérés.



la part des salariés dans « l'industrie pharmaceutique » est 2,2 fois plus importante dans la zone d'emploi de Lyon qu'à l'échelle régionale. La part des salariés dans la « fabrication d'équipements électriques » est 2,1 fois plus importante en région Rhône-Alpes qu'à l'échelle nationale.

—PERSPECTIVES POUR LA RÉGION RHÔNE-ALPES—

— LA RÉGION RHÔNE-ALPES À L'AUNE DE LA RÉFORME TERRITORIALE —

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2014. Aussi, au 1^{er} janvier 2016, la France comptera 13 régions au lieu de 22. Dans ce cadre, les régions Rhône-Alpes et Auvergne ne feront plus qu'une.

La future région Auvergne/Rhône-Alpes comptera environ 7,6 millions d'habitants et sera ainsi la 2^e région française la plus peuplée derrière l'Île-de-France. En matière d'emploi, elle rassemblera 2,2 millions de salariés dont 85 % en Rhône-Alpes. Elle regroupera également 12 % des cadres du privé de France métropolitaine (350 000 cadres), au 2^e rang des régions françaises devant Nord-Pas de Calais/Picardie (215 000) et derrière l'Île-de-France (1 million). Au sein de cette future région, la zone d'emploi de Lyon occupera une position de chef de file en regroupant 39 % des cadres du privé régionaux. Elle devancera les zones d'emploi de Grenoble (16 % des cadres), Clermont-Ferrand (6 %) et Saint-Étienne (6 %).

— QUELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ? —

Le rapprochement de l'Auvergne et de Rhône-Alpes pourrait conforter la position du nouvel ensemble dans plusieurs domaines d'activité où existent des synergies. Le domaine de la santé est concerné, l'industrie pharmaceutique étant aussi bien représentée en Rhône-Alpes (*BioMérieux, Sanofi Pasteur, pôle de compétitivité Lyonbiopôle...*) qu'en Auvergne (*Laboratoires Théa, METabolic Explorer...*). Des acteurs des deux régions sont d'ailleurs réunis au sein de *Clara (Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes)* pour accompagner la recherche sur le cancer.

Les matériaux constituent également un axe de collaboration entre les deux régions que ce soit dans l'industrie des caoutchoucs, spécificité importante de l'Auvergne, ou la plasturgie. Les deux régions comptent en effet deux des territoires les plus emblématiques en France dans ce secteur : le plateau de Haute-Sigolène en Auvergne et la *Plastics Vallée* d'Oyonnax en Rhône-

Alpes. Rhône-Alpes compte aussi deux pôles de compétitivité dédiés aux matériaux : *Techtera* et *Plastipolis*. L'industrie mécanique constitue un autre domaine de collaboration entre les deux régions. Ainsi, le pôle de compétitivité *ViaMéca* (implanté à Clermont-Ferrand) vise à favoriser la conception et la production de systèmes mécaniques intelligents, et 80 % de ses adhérents sont situés sur l'une ou l'autre des deux régions. L'un des enjeux de cette industrie pour le futur sera la conception de procédés éco-efficaces et de matériaux décarbonnés. Ce champ, érigé comme une priorité stratégique de Rhône-Alpes, concerne aussi les activités de décolletage et de mécatronique portées par le pôle de compétitivité rhonalpin *Mont-Blanc Industries*, mais aussi d'autres sphères industrielles. Il repose sur la forte expertise développée par la région en matière d'éco-technologies, notamment par les pôles de compétitivité *Trimatec* et *Axelera*.

Au-delà de ces synergies interrégionales, la région entend conforter son expertise dans d'autres domaines, comme les réseaux électriques intelligents et le stockage énergétique. Sur ce champ, la région bénéficie de la présence des pôles de compétitivité *Minalogic* (électronique) et *Tenerdis* (énergie) et de la présence de grands industriels. Le bâtiment s'annonce comme un des secteurs applicatifs pouvant tirer profit d'innovations dans ce domaine, la région ambitionnant de développer dans le futur des habitats à haute efficacité énergétique.

Les systèmes de mobilités intelligents figurent aussi au rang des domaines stratégiques de la région. Cela inclut la conception d'infrastructures de mobilité et de modes de transports innovants (véhicules du futur). La région bénéficie sur ces champs de la présence de constructeurs majeurs comme *Renault Trucks* ainsi que d'un pôle de compétitivité dédié (*LUTB Transport & Mobility Systems...*).

Les technologies de l'information et de la communication, le numérique et la robotique représentent des éléments clés pour innover en matière de santé, de transports, de surveillance, ou encore de culture et d'éducation. Aussi la région entend favoriser leur essor. Le pôle de compétitivité *Imaginove* sera l'un des acteurs de ce déploiement notamment pour ce qui concerne les contenus numériques.

Enfin, au vu de son positionnement géographique, Rhône-Alpes mise sur le développement d'une filière Montagne, et ce pour soutenir différents marchés de niche : aménagement d'infrastructures liées au sport de montagne, équipements sportifs...

– MÉTHODOLOGIE –

Ce dossier a été réalisé à partir de recherches documentaires et d'analyses spécifiques réalisées par l'Apec. Pour des raisons de lisibilité, les sources précises de chaque donnée indiquée n'ont pas été systématiquement signalées. La grande majorité des informations indiquées proviennent des données officielles, en particulier publiées par l'Insee. Quatre sources principales ont été utilisées

- **Les données du recensement 2011** : exploitation principale et base *Activité professionnelle*. La base *Activité professionnelle* a notamment permis de calculer, pour chaque région de France métropolitaine, **la proportion de cadres du secteur privé travaillant dans chaque zone d'emploi**. Cette répartition a ensuite été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

- **La base Clap de l'Insee**. Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

- **Les estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee**. Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir une photographie exhaustive de l'emploi au lieu de travail cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclature d'activité.

- **La base de données des Acoff et des Urssaf**. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur « concurrentiel » qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Ce sont les données les plus récentes disponibles pour l'évolution des emplois du secteur privé.

D'autres bases de données (par exemple la base des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par commune fournie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et différentes publications (en particulier les publications de l'Insee régional) ont également été exploitées. Enfin, les sources spécifiques suivantes ont notamment été utilisées pour réaliser ce dossier :

- *Stratégie d'innovation de la Région Rhône-Alpes au regard de la « Spécialisation Intelligente » - Innover pour répondre aujourd'hui et demain aux besoins des Rhônealpins*. Région Rhône-Alpes, septembre 2013.
- *L'économie de la région grenobloise*, CCI de Grenoble, avril 2014.
- *Attractivité, compétences et emploi cadre dans le Centre*. Apec, septembre 2013.

© Apec, 2015

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFTD Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISBN 978-2-7336-0815-9

JANVIER 2015

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Gaël Bouron.

Analyse et rédaction : Hoân Guilhem, Caroline Legrand.

Maquette : Daniel Le Henry.

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier.

Direction du département : Pierre Lamblin.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0810 805 805*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

*prix d'un appel local